

[Text]

• 1700

5. The need for dialogue on human rights issues with receiving countries.

Mr. Chairman, in summary, Amnesty International takes an active role in obtaining and disseminating information about human rights violations. We urge that information about human rights violations be used by Canadian government delegates in international forums that treat questions of aid.

We are thanking you for having given us the opportunity to submit this brief to your committee.

Mr. Chairman, we are confident that the committee will encourage further initiatives of aid officials to integrate human rights concerns into their dealings and will press for further initiatives on their part.

Now I turn to my colleague to make a couple of more points.

Ms Liz Tillet (Co-ordinator of Paraguay and Uruguay, Amnesty International): I should like first of all to mention our concerns about the training of development officers. Although Amnesty International welcomes the steps the Government of Canada has taken to heighten consideration of human rights in its foreign policy, we are unaware of any formal programs already in place to inform development officers of the situation in receiver countries where they may be working and to instruct them on what actions to take if they witness human rights violations while in the field or if they receive information about human rights violations while monitoring a development project.

Amnesty International would like to recommend that if no such training presently exists, it be instituted and mechanisms and procedures be put into place for the reporting of human rights violations so that the Canadian government may take such cases up with the receiver country.

Amnesty is extremely concerned about continued reports of the intimidation, imprisonment and murder of people who are working to protect the human rights of others in their country, especially in those areas where Canada has bilateral and multilateral relations.

It is often those working domestically to improve the lot of their people, for whom Canadian aid is provided, who are the targets of repression—people such as health professionals, lawyers, social workers, and teachers.

We were very pleased to see in the report of the Special Joint Committee on Canada's International Relations the suggestion that a partnership between human rights research and advisory bodies in Canada and their counterparts abroad,

[Translation]

5. Amnistie Internationale constate le besoin de concertation sur la question des droits de la personne avec les pays récipiendaires.

En terminant, monsieur le président, Amnistie Internationale joue un rôle actif dans l'obtention et la communication de renseignements au sujet de la violation des droits de la personne. Nous exhortons le gouvernement canadien à bien se servir de tels renseignements et de soulever la question de la violation des droits de la personne dans des tribunes internationales lorsqu'il est question d'aide.

Nous vous remercions d'avoir bien voulu nous donner l'occasion de vous présenter ce mémoire.

Monsieur le président, nous sommes persuadés que le Comité va encourager les responsables des programmes d'aide au développement à soulever la question des droits de la personne dans le rapport avec d'autres pays et qu'il exercera des pressions sur eux pour que d'autres initiatives soient prises dans ce sens.

Je donnerai maintenant la parole à ma collègue, qui voudrait soulever un certain nombre d'autres points.

Mme Liz Tillet (coordonnatrice pour la Paraguay et l'Uruguay, Amnistie Internationale): Je voudrais tout d'abord vous faire part de nos inquiétudes en ce qui concerne la formation des agents travaillant dans le domaine du développement. Bien qu'Amnistie Internationale félicite le gouvernement du Canada des mesures qu'il a prises pour insister davantage sur le respect des droits de la personne dans sa politique étrangère, que nous sachions, il n'existe aucun programme officiel ayant pour objet de renseigner ces agents sur la situation dans les pays bénéficiaires où ils vont travailler et de leur indiquer les dispositions qu'ils peuvent prendre s'ils constatent eux-mêmes qu'il y a violation des droits de la personne ou s'ils reçoivent de l'information là-dessus pendant qu'ils surveillent un projet de développement.

Amnistie Internationale recommande donc qu'un programme de formation, au cas où il n'existerait pas déjà, soit établi dès maintenant et que des mécanismes et procédures officielles de signalement des cas de violation des droits de la personne soient établis afin que le gouvernement canadien puisse soulever ces questions auprès du pays bénéficiaire.

Notre organisme s'inquiète également face à l'information que nous continuons de recevoir sur l'intimidation, l'emprisonnement et le meurtre de ceux qui cherchent à protéger les droits de leurs concitoyens, surtout dans les pays avec lesquels le Canada entretient des relations bilatérales et multilatérales.

C'est souvent ceux qui travaillent à l'intérieur du pays pour améliorer le sort de leurs concitoyens, et à qui l'aide canadienne est fournie, qui sont les cibles de ce genre de répression—des gens comme les professionnels de la santé, les avocats, les travailleurs sociaux et les enseignants.

Nous avons donc été très heureux de voir que le rapport du Comité spécial mixte sur les relations internationales propose que le gouvernement encourage, par le biais de programmes d'échange et de projets de recherche conjoints, la coopération